

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 21 Février 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Carole HENRY, Farida BENOKBA, Gérard BOIS, Dany BOYER, Vanessa CONTIERO, Pierre COUDON, Cyril DANTONY, Daniel DEVÈS, Jean-Michel FRANC, Gerrit Jan FONK, Joël ROZIÈRES

Étaient absents représentés :

Aucun

Étaient absents non représentés :

Aucun

Participaient à la réunion

Christophe DAVID, secrétaire de mairie

- ✓ Madame le Maire ouvre la séance à 20.38 et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le compte rendu de la précédente réunion du Conseil municipal (20/12/2024) est approuvé.

DÉLIBÉRATIONS

Recrutement d'un agent contractuel pour emploi non permanent (accroissement saisonnier d'activité)

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint-Pompon, avec une superficie de 27,4 km², justifie l'embauche d'un agent technique en contrat à durée déterminée (CDD) en complément de l'agent titulaire. Ce recrutement est motivé par une charge de travail saisonnière, incluant le fauchage, l'entretien des espaces verts, la voirie, ainsi que les entretiens et rénovations des bâtiments communaux, sans oublier le remplacement de l'agent titulaire durant son congé.

Deux options sont proposées au Conseil municipal :

1. Un contrat de six mois, renouvelable chaque année, à raison de 20 heures par semaine, basé sur un salaire au SMIC.
2. Un contrat annualisé sous forme de CDD renouvelable chaque année, avec une base horaire à définir.

Après délibération, le Conseil municipal choisit l'option d'un contrat de six mois, allant du 1er avril au 30 septembre 2025. Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

Approuvée à l'unanimité.

Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics

L'objet de cette convention est la mutualisation des procédures de passation de marchés publics, le gain d'efficacité en termes d'efficacité et de sécurité juridique, la création d'une dynamique territoriale et la réalisation d'économies d'échelle pour la réalisation d'opération de travaux d'investissement.

Les bâtiments qui pourraient être concernés sont : la mairie et la salle des fêtes /restaurant scolaire.

Madame le Maire soumet au vote l'adhésion de la commune de Saint-Pompon à cette convention.

Approuvée à l'unanimité.

Acquisition de l'ancien bâtiment de la boucherie auprès de l'EPF (Établissement Public Foncier) et projet de réaménagement

Madame le Maire fait un point sur le rôle de l'Établissement Public Foncier (EPF). Cet organisme intervient en matière de portage foncier, en acquérant des biens, nus ou bâtis, à la demande des collectivités. Il les gère ensuite, pour les rétrocéder à la collectivité (ou à un organisme désigné) au moment opportun, lorsque le projet peut être réalisé.

Concernant l'ancienne boucherie, l'EPF a acquis ce bien pour la commune de Saint-Pompon, qui en a actuellement la jouissance. Le délai de portage arrivant à échéance fin 2025, il est désormais nécessaire de régulariser la vente afin de finaliser cette acquisition et envisager de nouveaux projets pour ce site.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du Conseil municipal.

Approuvée à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

Demande du notariat concernant un bâtiment cadastré AH 121 situé en centre-bourg

La mairie a été sollicitée par un notaire pour confirmer si le bâtiment cadastré AH 121 est situé en Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.). Après vérification, il s'avère que ce bâtiment fait bien partie de cette zone. Par conséquent, la commune dispose d'un droit de préemption sur ce bien.

La municipalité prendra position et délibérera sur cette question ultérieurement.

Extension du multiple rural (Boucherie) : Le local est terminé

Le local de l'ancienne boucherie est maintenant prêt à être proposé à la location. La commune a trouvé de nouveaux bouchers, et leur venue sera confirmée par l'obtention d'un accord des organismes compétents.

Rénovation de la bibliothèque : un projet collectif au service du village

La rénovation de la bibliothèque est un projet mené par la commission communication, réalisé avec un budget maîtrisé grâce à l'implication bénévole de M. Fonk, M. Hoestra (peinture, tapisserie, montage des étagères), ainsi que de Patrick pour les autres travaux (sol,électricité).

Madame le Maire se félicite de cette initiative, car la bibliothèque occupe une place centrale dans la vie du village. Bien plus qu'un simple lieu de prêt de livres, elle favorise l'accès à la culture, encourage la convivialité et renforce le lien social entre les habitants. Cette rénovation vise à créer un cadre plus chaleureux et fonctionnel, en améliorant le confort, l'aménagement intérieur et la mise en valeur des ouvrages.

L'objectif est de faire de la bibliothèque un véritable espace de rencontres et d'échanges intergénérationnels, où les écoliers, les familles et les adultes peuvent se retrouver pour lire, apprendre et participer à diverses animations culturelles.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique de développement et de valorisation du patrimoine communal. En améliorant ses infrastructures, la commune réaffirme son engagement à offrir aux habitants un lieu propice au partage, à la découverte et à l'épanouissement culturel.

Salle des associations

Actuellement, nos associations n'ont pas de lieu dédié pour se réunir. En effet, le presbytère, en raison de sa vétusté et de sa faible performance énergétique (une véritable "passoire thermique" en hiver), n'est pas adapté à cet usage.

Madame le Maire soumet plusieurs pistes de réflexion concernant un projet de restauration : il pourrait être envisagé de transformer la salle polyvalente en salle des associations, ce qui permettrait aussi d'accueillir ponctuellement des professionnels de santé et d'autres services à la communauté.

Cependant, ce projet est coûteux et nécessite d'être approfondi afin de répondre aux besoins de tous, tout en respectant les normes en vigueur. Il conviendrait d'étudier la faisabilité et la viabilité de cette transformation, notamment en explorant les possibilités de financement par le biais de subventions.

Par ailleurs, la salle de la Mairie, actuellement peu utilisée, présente un potentiel intéressant. Elle dispose déjà d'une accessibilité, de sanitaires et d'un système de chauffage. L'isolation a été réalisée et les portes ont été remplacées. Les fenêtres sont en cours d'étude pour améliorer encore la performance énergétique de la salle.

Madame le Maire rencontrera prochainement les associations pour leur proposer la salle de la Mairie comme un espace potentiel pour leurs réunions.

Programme voirie communale 2025

Avec une enveloppe communautaire de 32 682 € pour 2025, les travaux retenus concernent les portions de routes communales les plus endommagées. Parmi ceux-ci, on retrouve :

- **Route de La Tignade** (revêtement point à temps),
- **Chemin du Puy et Thomas** (enrobé).

En ce qui concerne le **Chemin Haut** (centre-bourg), des devis de réfection ont été chiffrés à 8 630 €. Cependant, en raison de la prise de compétence en 2026 par la communauté de communes pour les réseaux d'assainissement, la commune ne pourra pas entreprendre ces travaux sans avoir l'assurance des projets prévus sur les réseaux après 2026. Il est essentiel de s'assurer que les travaux de voirie ne soient pas impactés par les futures interventions sur les réseaux afin d'éviter des dépenses inutiles.

PLUI (Plan local urbanisme intercommunal)

La commission a rencontré Kartheo, bureau d'études, ainsi que le référent de la communauté de communes Domme-Villefranche-du-Périgord.

- L'objectif était de définir les extensions à urbaniser tout en respectant les zones à densifier, comme l'exige le futur PLUI. La commune a pris en compte la réglementation en matière de réseaux, voiries, bornes incendie et nombre d'habitations.
- Les propositions soumises au bureau d'études concernent La Bélaudie, Le Cause et la route de Prats-du-Périgord.
- Le périmètre de la zone des Bâtiments de France a été modifié. La commission a également abordé la question des granges et des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

Madame le Maire précise qu'il s'agit uniquement de propositions. Une enquête publique sera organisée prochainement dans le cadre de la mise en place du PLUI. Soucieuse de permettre à tous les habitants de s'exprimer, elle prévoit une large diffusion de l'information via la presse et l'envoi d'un courrier à chaque foyer.

- ✓ Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22.28